

## **INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Préfet du Morbihan  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le titre 1<sup>er</sup> livre V de la partie législative et réglementaire du Code de l'Environnement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 11 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan, pour les affaires générales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan ;

**Vu** l'arrêté d'autorisation délivré le 29 décembre 1989 au GAEC DU MOUSTOIR pour l'exploitation au lieu-dit « Le Moustoir » 56240 INGUINIEL d'un élevage de porcs comportant 781 porcs à l'engrais ;

**Vu** le récépissé de déclaration de succession délivré le 22 octobre 1996 à l'EARL DU MOUSTOIR pour l'exploitation au lieu-dit « Le Moustoir » 56240 INGUINIEL d'un élevage de porcs comportant 781 porcs à l'engrais ;

**Vu** l'arrêté d'autorisation délivré le 23 juillet 1999 à l'EARL DU MOUSTOIR pour l'exploitation au lieu-dit « Le Moustoir » 56240 INGUINIEL d'un élevage de volailles comportant 24000 poulets ou animaux équivalents ;

**Vu** l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 1er octobre 2009 à l'EARL DU MOUSTOIR pour l'exploitation au lieu-dit « Le Moustoir » 56240 INGUINIEL d'un élevage de volailles de chair comportant 25440 animaux équivalents et d'un élevage porcin de 781 porcs à l'engrais et 504 porcelets soit 882 animaux équivalents ;

**Vu** le récépissé de déclaration de succession délivré le 3 novembre 2011 à l'EARL AR VOUSTOER pour l'exploitation au lieu-dit « Le Moustoir » 56240 INGUINIEL d'un élevage de volailles de chair comportant 25440 animaux équivalents et d'un élevage porcin de 781 porcs à l'engrais et 504 porcelets soit 882 animaux équivalents ;

**Vu** la déclaration du 12 avril 2023 par laquelle l'EARL DU MOUSTOIR dont le siège social est situé au lieu-dit 12 « Le Moustoir » 56240 INGUINIEL déclare avoir repris l'exploitation de l'EARL AR VOUSTOER située au lieu-dit « Le Moustoir » 56240 INGUINIEL ;

**Reconnait** avoir reçu de l'EARL DU MOUSTOIR la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation au lieu-dit « **Le Moustoir** » **56240 INGUINIEL** :

- d'un élevage de **volailles** comportant **25440 animaux équivalents** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **2111-2** relevant du régime de la déclaration ;

- d'un élevage **porcin** de **781 porcs à l'engrais et 504 porcelets soit 882 animaux équivalents** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la

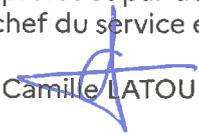
rubrique **2102-1** relevant du régime de l'**enregistrement** ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le

**24 NOV. 2023**

Pour le préfet et par délégation  
L'adjointe au chef du service environnement,

  
Camille LATOUR

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le Maire de INGUINIEL